

Ormont des Vosges

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

Trente huit francs en argent

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?

dont =

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?

c. Fondations?

d. Caisses communales?

e. Biens d'église?

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?

g. De biens-fonds?

h. Ou d'autres capitaux quelconques?

La Commune paye vingt sept francs & la commune des Pauvres paye onze francs

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

(I)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX

1°. NOM de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District

e. Canton

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

Ormont des Vosges J. 56

Reponse du Regent de la Septe - C'en haut

Au Plan

Hameau contenant 16 Maisons

Cette Ecole fait partie de la commune d'Ormont des Vosges, dont elle dépend

De la même Paroisse, & même Agence

D'Aigle

Du Léman

Les plus éloignées peuvent être d'environ une petite lieue

Comme les enfants changent de demeure de hameau en hameau pendant la durée des écoles, on ne peut pas répondre à cette question avec toute la précision demandée

Le Plan, les Voignets, la route, le fâchet, les roches, le guais, vers Chéquiélin, le fouroué, le plan froment, la forbat, l'ébenoie, les Billes, ni l'état, le vicua sous le pic, le sur le rachi, l'atés, le planet,

Voies 400

Le nombre des enfants en état de fréquenter cette école suivant le catalogue est 86 à 90 - On ne peut pas désigner avec précision combien chaque hameau produit d'enfants, parce qu'ils passent de hameau en hameau;

(2)

4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence?

Il y a deux écoles; l'une éloignée de demy lieue et l'autre d'une lieue de celle cy -

a. Leurs noms.

École de la Saïde Milieu; & celle de la Saïde Vembas, l'une et l'autre de la Paroisse d'Ormont des Sus -

b. Leurs distances réciproques.

Voyez N° 4

I I.

I N S T R U C T I O N .

5°. Qu'en enseigne-t-on dans chaque école?

Les principes de Religion; d'écriture; d'orthographe; d'arithmétique; de lecture; du chant des psaumes de David, et de bien s'en servir. Depuis la f. Martin à Pâques, & le Dimanche d'été;

6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle?

Le catéchisme d'Ostervald, le Nouveau Testament & Les Psaumes de David

7°. Livres élémentaires, lesquels font en usage?

Les Préceptes et réglemens sont exactement observés

8°. Préceptes & réglemens, comment font-ils observés?

Des 9 heures du matin, jusqu'à quatre heures du soir -

9°. Durée de l'école chaque jour?

Les enfans ny sont point classés

10°. Les enfans font-ils distribués ou classés?

I I I.

R E L A T I O N S P E R S O N N E L L E S .

11°. Instituteurs.

a. Qui a établi jusques ici le Régent? & de quelle manière?

Lorsqu'il y a voit une vacance le conseil Général faisoit une journée pour l'examen des Aspirans, ensuite le conseil en choisissoit & nommoit un; celui ayant été approuvé par la chambre Administrative du Canton du Valais Originaire de la Commune d'Ormont des Sus David Emanuel Moxico -

b. D'où est-il?

c. Son nom

(3)

d. Son âge.

112
Vingt Cinq ans

e. Sa famille, combien d'enfans a-t-il?

Garçon -

f. Depuis combien de tems est-il instituteur?

Des le 17 Novembre 1798 -

g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente?

Il vivoit dans la Commune Cultivateur -

h. Réunit-il à son office quelque autre fonction? quelles sont-elles?

Point d'autre fonction -

12°. Ecoliers, combien d'enfans fréquentent l'école?

De 50. à 55 journallement en hiver.

a. En hiver, } soit garçons ou filles.
b. En été, }

Les écoles ne se tiennent en lies que le Dimanche Le nombre des Garçons surpasse de quelque peu celui des Filles,

I V.

R A P P O R T S E C O N O M I Q U E S .

13°. Biens & fonds de chaque école.

Il n'y a aucun fond attaché à cette école -

a. Possède-t-elle de pareils fonds?

Aucun, -
Explicite ci dessus N° 10 -

b. Quelle en est la valeur?

Comme devant -

c. Source des revenus.

Comme il n'y a point de biens attachés à icelle, Il ne peuvent être réunis avec ceux de l'Eglise

d. Les biens d'écoles sont-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres?

Point de paiement de la part des enfans -

14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien?

Les Régens les ont toujours fournis -
Il sont convenables suivant l'état du pays -

15°. Bâtiment de l'école.

a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré?

Il n'y a qu'une chambre ordinairement

b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment?

Lorsque les Régens n'en ont point eux même, il s'en fournissent une de la Meilleure Doye qu'ils peuvent; Comme celui cy est obligé de faire; N'étant pas de la Doye où il tient école

c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être sa maison, & à quel prix?

Le Régent puisqu'il s'y loge, lui même

d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école.

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

- Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?
- Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
 - Ou des sommes assignées & payées à l'école?
 - Fondations?
 - Caisses communales?
 - Biens d'église?
 - De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
 - De biens-fonds?
 - Ou d'autres capitaux quelconques?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira les réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

Pour foi, Atteste à Ormont desous
ce 16^e Mars, 1799
David Emanuel Morerod, Régent

Enfocromy

Le Régent de la Seyte d'en haut, retire
38 L. de la commune pour Misere & A.
pour M. le
Il retire 8 huit Misere de graine de
l'Ancien Gouvernement; savoir le tiers
froment, le tiers Orge; le tiers Avoine,

Tous ces Objets n'ont aucun rapport
avec mon petit bénéfice.

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District

e. Canton

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

Ormont desous 113
Reponse 157

Du Régent de la Seyte du milieu,

Les Bovets pour la plus grande partie du tems,
& au Lavanchy l'autre partie, où la situation de l'endroit,
Les Bovets hameau de 14 maisons & Lavanchy 29,

Cette école fait partie de la Commune d'Ormont
desous dont elle dépend,

De la même Paroisse et même Agence,

District d'Argle,

Canton du Lemane

Les plus éloignées peuvent être d'environ
trois quart de lieu

Comme cette école ne se tient pas toujours dans le
même lieu, on ne peut pas répondre à cette
question avec toute la précision demandée,

Vers l'église, Plammorier, Sur la Ruine, le Plam-
=borlat, la fontaine, les fens, vers les mossy,
les Plannards, la Gottrausar, la Siar, les Bovets,
les Thomaspays, la forge, les Fergilland, les Thorins,
la Diar, les Lavanchy, Chevril, & la Ville,

Voyez le N^o 2.

Le nombre des enfans en état de fréquenter
Cette école suivant le catalogue, va de 45.
à 50. l'on ne peut pas désigner avec précision
Combien chaque hameau produit d'enfans,
parce qu'ils passe de tems en tems, d'un
hameau à un autre,